



FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE
2020

EN ROUTE POUR LE MILLIARD

DOWNSTREAM TO KINSHASA

UN FILM DE **DIEUDO HAMADI**

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

produit par FREDERIC FERALD, QUENTIN LAURENT, DIEUDO HAMADI et AURELIEN BOUDALX - image DIEUDO HAMADI - son SYLVAIN AKETI, DIEUDO HAMADI
montage HELENE BALLIS, CATHERINE CAPELLA - montage son BENOÎT DE CLERCK - bruitage JULIEN BASSAT - image BENOÎT BIRAL - habillage BENJAMIN DORTANE
musique LES ZOMBIES DE KISANGANI - une production KIRIPFILMS, LES FILMS DE L'EL SALVAGE, en coproduction avec NEON ROUGE PRODUCTION,
AL JAZEERA DOCUMENTARY CHANNEL - avec le soutien de CINEMAS DU MONDE (JONG - INSTITUT FRANÇAIS), TV5MONDE, RTSF, REGION SUD PACA, PROCEP-ANGOLA,
FEDERATION WALLONNE BRUXELLES, TAXISHELTER.BE, SHELTER PROD, COOPERATION BELGE AU DEVELOPPEMENT, IRI, IDA BERTHA FUND, HOT DOGS BLUE ICE DOGS FUND,
SCAM BROUILLON D'UN RÊVE, FINAL CUT IN VENICE, TAKMIL, ATELIERS DE L'ATLAS FIF MARRAKECH, ventes internationales ANDANA FILMS

KIRIPFILMS BOFECOS TAXISHELTER.BE ENG SHELTER PROD FEDERATION FIF TV5MONDE

ACAT Les Écarts tēnk enroutepourlemilliard.com

PROJECTION - DÉBAT :

MARDI 25 JANVIER À 20 H 15

cinéma le Fontenelle

10 Rue Carnot, 78160 Marly-le-Roi

« En route pour le milliard » est l'histoire d'un voyage entrepris par les victimes de la guerre des six jours qui eut lieu en l'an 2000 dans la ville de Kisangani en République Démocratique du Congo (RDC), entre deux puissances étrangères, le Rwanda et l'Ouganda. Quand la Cour Internationale de Justice condamne l'Ouganda à payer à la RDC treize milliards de dollars d'indemnisation, il y a un milliard pour les victimes. Mais vingt ans après la fin de la guerre et ne voyant toujours rien venir un petit groupe de personnes lourdement handicapées décident d'aller réclamer leur milliard à Kinshasa : une descente du fleuve Congo sur 1700 kms.

avec la présence d' Eric Mirquet

Directeur du Pôle Programme & Plaidoyer **ACAT-France**

un événement présenté par le groupe locale ACAT
(une ONG de défense de droits de l'homme)

